

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

70 boulevard de Magenta

75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

70 boulevard de Magenta

75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Bureau International Catholique de l'Enfance Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels				
Immobilisations corporelles	53 396	47 934	5 462	2 658
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	90 500	0	90 500	71 000
Immobilisations financières	46 629	0	46 629	45 088
Sépôts de garantie				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	190 526	47 934	142 591	118 746
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	292 500	0	292 500	367 000
Autres créances	29 253	0	29 253	46 023
Valeurs mobilières de placement	6 111	0	6 111	
Disponibilités	4 890 992	0	4 890 992	4 145 853
Charges constatées d'avance	52 763	0	52 763	13 562
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 271 619	0	5 271 619	4 572 438
Ecart de conversion Actif	9 804	10 000	-196	119
TOTAL GENERAL	5 471 949		5 414 015	4 691 303

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	967 745	967 745
Report à nouveau	2 028 410	1 730 334
Excédent ou déficit de l'exercice	104 111	298 076
TOTAL FONDS PROPRES	3 100 266	2 996 155
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	383 000	438 000
Fonds dédiés	1 537 321	1 049 383
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	1 920 321	1 487 383
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	287 846	89 478
Dettes des legs ou donations	0	
Dettes fiscales et sociales	86 457	118 287
Autres dettes	19 124	
Produits Constatés d'avance		
Total	393 428	207 765
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	5 414 015	4 691 303

Bureau International Catholique de l'Enfance Compte de Résultat 2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 121	9 031
Produits de tiers financeurs	3 509 258	3 516 764
Concours publics et subventions d'exploitation	181 105	188 309
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 951 139	2 950 832
<i>Dons Manuels</i>	2 295 039	2 169 730
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	656 100	781 102
Contributions financières	377 015	377 623
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 399	18 643
Utilisations de fonds dédiés	1 280 704	776 020
Autres produits	15 778	4 325
Total	4 827 260	4 324 783
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 280 164	1 226 003
Aides financières	825 843	744 018
Salaires et charges sociales	894 082	880 910
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 743	1 844
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 694 938	1 141 042
Autres charges		12
Total	4 696 769	3 993 829
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	130 491	330 954
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	950	5 416
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	27 330	38 294
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
2. RESULTAT FINANCIER	-26 380	-32 878
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	104 111	298 076
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	
EXCEDENT OU DEFICIT	104 111	298 076

Bureau International Catholique de l'Enfance COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 004 952	2 942 553	2 950 832	2 950 832
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 232 640	2 232 640	2 169 730	2 169 730
- Legs, donations et assurances-vie	772 311	709 913	781 102	781 102
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	265 389		388 262	
2.1 Cotisations avec contrepartie	10 121		9 031	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	228 044		372 623	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	27 224		6 608	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	320 499		188 309	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 063 477	329 552	776 020	148 891
TOTAL	4 654 317	3 272 105	4 303 423	3 099 723
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 778 358	969 861	1 515 406	1 071 850
1.1 Réalisées en France	371 037	174 515	287 214	287 214
- Actions réalisées par l'organisme	371 037	174 515		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 407 321	795 346	1 228 192	784 636
- Actions réalisées par l'organisme	762 843	693 819	589 391	589 391
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	644 478	101 527	638 801	195 245
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	997 185	984 950	946 183	946 183
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	384 793	374 730	402 717	402 717
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 389 870	917 628	1 141 042	485 477
TOTAL	4 550 206	3 247 169	4 005 348	2 906 227
EXCEDENT OU DEFICIT	104 111	24 936	298 075	193 496

Bureau International Catholique de l'Enfance Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	969 861	1 071 850	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 942 553	2 950 832
1.1 Réalisées en France	174 515	287 214	1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées par l'organisme	174 515	287 214	1.2 Dons, legs et mécénats	2 942 553	2 950 832
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 232 640	2 169 730
1.2 Réalisées à l'étranger	795 346	784 636	- Legs, donations et assurances-vie	709 913	781 102
-Actions réalisées par l'organisme	693 819	589 391	- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	101 527	195 245	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	984 950	946 183			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	984 950	946 183			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	374 730	402 717			
TOTAL DES EMPLOIS	2 329 541	2 420 750	TOTAL DES RESSOURCES	2 942 553	2 950 832
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	917 628	485 477	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	329 552	148 891
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	24 936	193 496	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 272 105	2 906 227	TOTAL	3 272 105	3 099 723
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 764 441	1 570 945
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-)	24 936	193 496
			Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 789 377	1 764 441

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte de résultat par origine et destination

Exercice de 12 mois du 01/01/2021 au 31/12/2021

I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Evangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, coordonne les projets sur le terrain menés par ses partenaires et constitue un lieu de rencontres, d'échanges, de recherche et de sensibilisation du public sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

Les bureaux du BICE sont situés au siège social à **Paris** et à **Genève**.

Le rôle du BICE est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

Au 31 12 2021 les fonds propres de la fondation sont de 881,6 KCHF.

La Fondation Pro BICE France, constituée en 2015 sous l'égide de la Fondation Caritas France, a collecté 36 K€ en 2021 contre 298 K€ en 2020 (dons IFI). Ses fonds propres au 31 décembre 2021 sont de 126 K€.

II . FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2021 ressort en excédent de 104 K€ contre 298 K€ en 2020. Comme en 2020 un niveau exceptionnel de legs et donations a été atteint ; 772 K€ contre 781 K€ en 2020

Le niveau de ces legs ainsi que celui des fonds propres a permis d'affecter sur décision du conseil un montant de 650 K€ à divers projets.

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques ou de décisions du conseil d'administration, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, des frais directs de collecte peuvent être déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

2°) Fonds reportés liés aux legs

En application des règles comptables les legs dont le BICE a été avisé mais qu'il n'a pas encore encaissés sont enregistrés (qu'il s'agisse de montants espèces ou du produit de la vente d'immeubles) et sont, sous certaines conditions, inscrits dans les comptes mais différés dans un compte de fonds reportés en attente de leur encaissement.

3°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2021 mais encaissés en janvier 2022 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 171K€ au 31 12 2021 contre 303 K€ au 31 12 2020.

4°) Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements .

Les immeubles reçus en legs sont destinés à être cédés. Dans l'attente de ces cessions l'estimation de la part revenant au BICE est inscrite en immobilisations.

5°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Les sommes dues au BICE au titre des legs qui lui ont été consentis sont inscrites dans les comptes de créances.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux vendues aux donateurs ou les enveloppes prépayées ne sont pas valorisés.

6°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

7°) La conversion des comptes de l'établissement suisse

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2021. L'écart en résultant est inscrit en perte de change (pour l'écart bilan compte de résultat) et en écart de conversion actif pour l'écart des comptes de liaison entre les bureaux de Paris et Genève.

8°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

9°) Engagements pris en matière de pensions et retraites

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

10°) Engagement de crédit-bail

Néant

11°) Mode d'établissement du Compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Ces deux tableaux sont présentés en conformité avec le règlement ANC 2018-06.

Ils présentent de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

Frais directement affectés

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus,

- Les frais de communication,
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire.

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux affectables.

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations d'exploitation nettes représentent 5 K€, au 31 décembre 2021. Elle n'ont été mouvementées que de l'acquisition de 3 ordinateurs pour 5 K€ et des amortissements de 2 K€.

Les biens reçus en legs et destinés à être cédés : 90.500 € sont l'estimation de la part du BICE dans la valeur de trois immeubles reçus en legs avec d'autres associations.

2°) Créances reçues par legs : 292.500 €

Ces créances correspondent aux montants légués en attente d'encaissement de la part des notaires.

3°) Autres créances : 29.253 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

4°) Valeurs mobilières de placement : 6.111 €

Titres reçus en donation en cours de cession.

5°) Disponibilités : 4.890.992 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (84 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement (171 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

6°) Charges constatées d'avance : 52.763 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2021 concernant l'exercice à venir.

7°) Tableau de variation des fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/2021	Au 31/12/20	Au 31/12/19
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	2.028.410	1.730.334	1.681.669
Résultat de l'exercice	104.111	298.076	48.664
Total fonds propres	3.100.266	2.996.155	2.698.078
<i>Dont générosité du public</i>	<i>1.789.377</i>	<i>1.764.441</i>	<i>1.570.945</i>

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

Ils ne comprennent ni écart de réévaluation ni subvention d'investissement

8°) Les fonds reportés liés au legs : 383.000 €

	Total
Au 31 décembre 2020	438.000
Reprise legs encaissés en 2021	232.000
Nouveaux legs en attente	177.000
Au 31 décembre 2021	383.000

Les legs en attente sont composés au 31 décembre de 90.500 € de biens immobiliers et 292.500 de créances

9°) Les fonds dédiés pour 1.537.321 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Total
Au 31 décembre 2020	1.049.383
- Ressources utilisées en 2021	1.280.704
+ Ressources 2021 restant à utiliser	1.694.938
Ecart de change	73.704
Au 31 décembre 2021	1.537.321

Les fonds dédiés comprennent 64 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

10°) Dettes : 393.427 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	En France	A l'étranger	Total 2021	Total 2020
Dons manuels	2.232.640	62.399	2.295.039	2.169.730
Legs et donations	656.100		656.100	781.102
Concours publics	163.333	17.772	181.105	188.309
Contributions financières	9.000	368.015	377.015	377.623
Cotisations membres	1.400	7.721	9.121	9.031
Autres recettes	28.176		28.176	22.968
Utilisation des fonds dédiés	669.652	611.052	1.280.704	776.020
Total	3.760.301	1.066.959	4.827.260	4.324.783
Rappel 2020	3.340.992	983.788	4.324.783	

Tableau d'analyse des legs et donations

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	182.534
Montant de la rubrique legs ou donations	528.565
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	177.000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	(1)
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	232.000
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	(1)
SOLDE DE LA RUBRIQUE	656.099

(1) l'utilisation et le report en fonds reportés liés aux legs et donations (soit 232 et 177 K€) sont inscrits en utilisation et report des fonds dédiés

Le montant des legs et donations figurant au CROD se rapproche comme suit

Solde de la rubrique	656.099
Reprise fonds reportés	232.000
Report en fonds dédiés	- 177.000
Divers (honoraires notaires)	-1.187
Donation non affectée d'une Fondation Suisse	62.399
Total legs et donations au CROD	772.311

Rapprochement du compte de résultat avec le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Produits d'exploitation	4.827.260
Produits financiers	950
Produits exceptionnels	0
Total des produits du compte de résultat	4.828.210
Moins fonds reportés liés aux legs 2021 (déduits des legs dans le CROD)	-177.000
Divers reclassements produits et charges	3.107
Total des ressources figurant au CROD	4.654.317

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Ce compte modifié par les nouvelles règles comptables par rapport à l'ancien compte d'emploi des ressources est présenté à la suite de la présente annexe.

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2021	% 2021	% 2020
Total ressources	Y compris reprise fonds dédiés	4.654	100%	100%
Missions sociales	Y compris dotation fonds dédiés	3.168	68.1%	61.7%
Frais de recherche de fonds		997	21.4%	22.0%
Frais de fonctionnement		385	8.3%	9.4%
<i>Résultat</i>		<i>104</i>	<i>2.2%</i>	<i>6.9%</i>

La structure de ces ratios est directement liée à la nature des activités du Bice qui conçoit et coordonne des programmes (Justice Juvenile, Bienveillance, Education...) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice puisqu'il inclut les coûts de ces organisations financés sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (CER présenté à la suite de la présente annexe), les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros	2021	% 2021	%2020
Total ressources	3.272	100%	100%
Missions sociales	1.888	58%	50%
Frais de recherche de fonds	985	30%	31%
Frais de fonctionnement	374	11%	13%
<i>Variation du solde des ressources</i>	<i>25</i>	<i>1%</i>	<i>6%</i>

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources.

VII AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2021, le BICE employait (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles et des stagiaires) 13 personnes, soit 11.5 personnes en équivalent temps plein (stable par rapport à 2020).

	Effectif	Équivalent TP
Paris	8	6.5
Genève	5	5

Bénévoles

Le Président, la Trésorière, la représentante auprès de l'Unesco et le Directeur financier apportent bénévolement leur concours au BICE. En l'absence de suivi de leur temps leur contribution ne peut être valorisée .

7.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2021, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 340 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

7.4 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 276 et 382 K€.

Du fait des réunions à distance, aucun frais n'a été remboursé aux administrateurs en 2021, et aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes est de 23 K€ TTC au titre de l'exercice 2021.

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant